



**CONSEIL MUNICIPAL du 7 février 2022**  
**Rapport**  
**d'Orientations Budgétaires 2022**

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2022



## ***Objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) :***

- ***Discuter des orientations budgétaires de la commune***
- ***Informé sur la situation financière***

Le DOB est une étape obligatoire conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT et doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) doit être présenté et comporter les orientations budgétaires pour les années à venir, les investissements envisagés, la situation de la dette, ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur et l'évolution du besoin de financement annuel. ET, pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

**Le ROB présente les hypothèses retenues pour la construction du budget annuel qui est donc à ce stade en cours de préparation.**

Les hypothèses retenues doivent permettre de garantir, sur le long terme, les équilibres budgétaires, et la solvabilité financière de la Ville.

Le bon équilibre est celui qui permet un programme d'investissements ambitieux pour les Carrillons.

Aussi, l'épargne et le délai de désendettement demeurent les éléments clé pour mesurer notre situation financière.

## SOMMAIRE

### Contexte socio économique

- Environnement global
- Environnement des collectivités locales

### Perspectives 2022

- Projection des résultats 2021
- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de Fonctionnement

### Programmation des investissements

- Bilan 2021 et RAR
- Bilan opérations
- Axes 2022

## CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE \*

### ENVIRONNEMENT GLOBAL

**Environnement  
mondial**

**France**

Le ROB s'inscrit dans l'évolution globale des évolutions structurelles et conjoncturelles mondiales et nationales. Il est donc proposé de mettre en perspective la dynamique de la commune avec les variables qu'elle ne maîtrise pas mais qui influent son quotidien comme les hypothèses en matière d'évolution de croissance, de l'inflation et de taux d'intérêt.

*\* Source : LFI 2022, Dossier Caisse d'Epargne réalisé par des experts du Groupe BPCE, responsables des études économiques de Natixis et des consultants secteur public d'Ecocale, Dossier SVP, Dossier AMF*

## Environnement mondial

- *L'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive en 2021 mais reprise différenciée selon les régions du monde*
- *Accélération de l'inflation suite à la remontée des prix de l'énergie et aux pénuries de biens intermédiaires et semi-conducteurs (1<sup>ère</sup> estimation 2021 => +5% le plus haut depuis 25 ans)*
- *Les banques centrales s'apprêtent à revoir leurs politiques monétaires pour passer d'une politique accommodante à une politique restrictive. Des hausses des taux directeurs sont annoncées en particulier par la FED*
- *La croissance 2021 s'établirait à 5,7% et la croissance attendue en 2022 serait de 4%*

## France

- *La France connaît un rebond de 6,25% en 2021. Toutefois, il faut observer :*
  - *des tensions sur le marché du travail : si la création d'emplois a été forte, il existe de nombreuses difficultés de recrutement dans certains secteurs ;*
  - *des tensions mondiales sur l'approvisionnement qui impactent également les entreprises françaises et pourraient durer ;*
  - *et une hausse de l'inflation nette qui devrait peser sur la demande intérieure.*

*La prévision de croissance pour 2022 est de 4% (4,1% en zone euro)*

## CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE *ENVIRONNEMENT COLLECTIVITES LOCALES*

### Principaux éléments de la PLF 2022 pour les collectivités locales

Le ROB repose également sur les évolutions législatives touchant les collectivités locales. Ces évolutions législatives sont présentement principalement dans le PLF (Projet de Loi de Finances) qui a été approuvé le 30 décembre dernier par la loi n°2021-1900

## Principaux éléments du PLF 2022 pour les collectivités locales

***Dernier budget du quinquennat et dernier  
budget de la loi de programmation 2018-2022  
-> budget d'ajustement***

*Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités en légère hausse : **105,5 Mds € contre 104 Mds en 2021.***

***Cette hausse est la conséquence essentiellement :***

- Du renforcement du soutien à l'investissement*
- Du dynamisme de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels*

***Sont développés :***

*Fiscalité : la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives*

*Réforme des indicateurs financiers et fiscaux*

*Péréquation verticale : la DGF devrait de nouveau baisser*

*Péréquation horizontale : le FPIC, prudence avant la réforme des indicateurs*

*Abondement de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)*

*Éléments extérieurs au PLF 2022 : inflation, nouveaux, équipements*

## **ELEMENTS INFLUANCANT LE BUDGET DE LA VILLE**

### Fiscalité : la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Après publication des données INSEE, la revalorisation des valeurs locatives devrait être de **+3,4% en 2022 => hausse mécanique correspondante du produit de la fiscalité**

### Réforme des indicateurs financiers et fiscaux servant à la détermination de la DGF et différents mécanismes de péréquation (neutralisation sur 2022)

Le potentiel financier mesure la richesse fiscale d'une collectivité. Rapporté au nombre d'habitants; plus il est faible, plus le niveau de dotation d'une collectivité est potentiellement élevé et inversement.

- ⇒ Le potentiel lié à la taxe d'habitation est naturellement supprimé du calcul
  - ⇒ De nouveau produits fiscaux sont intégrés (droits de mutation à titre onéreux ; imposition forfaitaire sur les pylônes ; majoration de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale ; taxe locale sur la publicité extérieure ; fraction de TVA octroyée aux EPCI répartie au prorata de la population de la commune dans le total de la population de l'EPCI)
- 👉 conséquence à surveiller à compter de 2023 sur DGF et FPIC**



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2022



## ELEMENTS INFLUANCANT LE BUDGET DE LA VILLE

Péréquation verticale : la DGF devrait de nouveau baisser

Mécanisme d'écrêtement de la partie forfaitaire => **baisse mécanique à attendre**

Péréquation horizontale : le FPIC

Enveloppe maintenue à 1Mds d'euros dans le budget de l'Etat mais la répartition demeure le résultat de critères de répartition pour laquelle il n'est pas aisé d'anticiper => **la prudence doit prévaloir**

Abondement de la Dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local (DSIL)

Il porte sur 350 M€ supplémentaires => **opportunité nouvelle (pas de garantie)**

Inflation

La hausse des prix généralisée et les pénuries de matières premières déjà constatées en fin d'année 2021 risquent de se faire plus marquées en 2022 => **obligation d'anticiper une hausse des coûts de fonctionnements, de la révision annuelle contractuelle des marchés publics, et de certains investissements**

Nouvelles données 2022

De nouveaux bâtiments (centre médical, courts couverts de tennis) et une nouvelle dette (4M€ d'emprunts en 2021)

## Perspectives 2022 (Bilan provisoire 2021)

**Projection des  
résultats 2021**

**Recettes de  
fonctionnement**

**Dépenses de  
fonctionnement**

Comme indiqué précédemment, le ROB s'inscrit dans l'évolution globale des évolutions structurelles et conjoncturelles mondiales et nationales. Mais il s'inscrit également dans une dynamique propre. Il convient d'en intégrer les éléments pour la construction budgétaire.

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

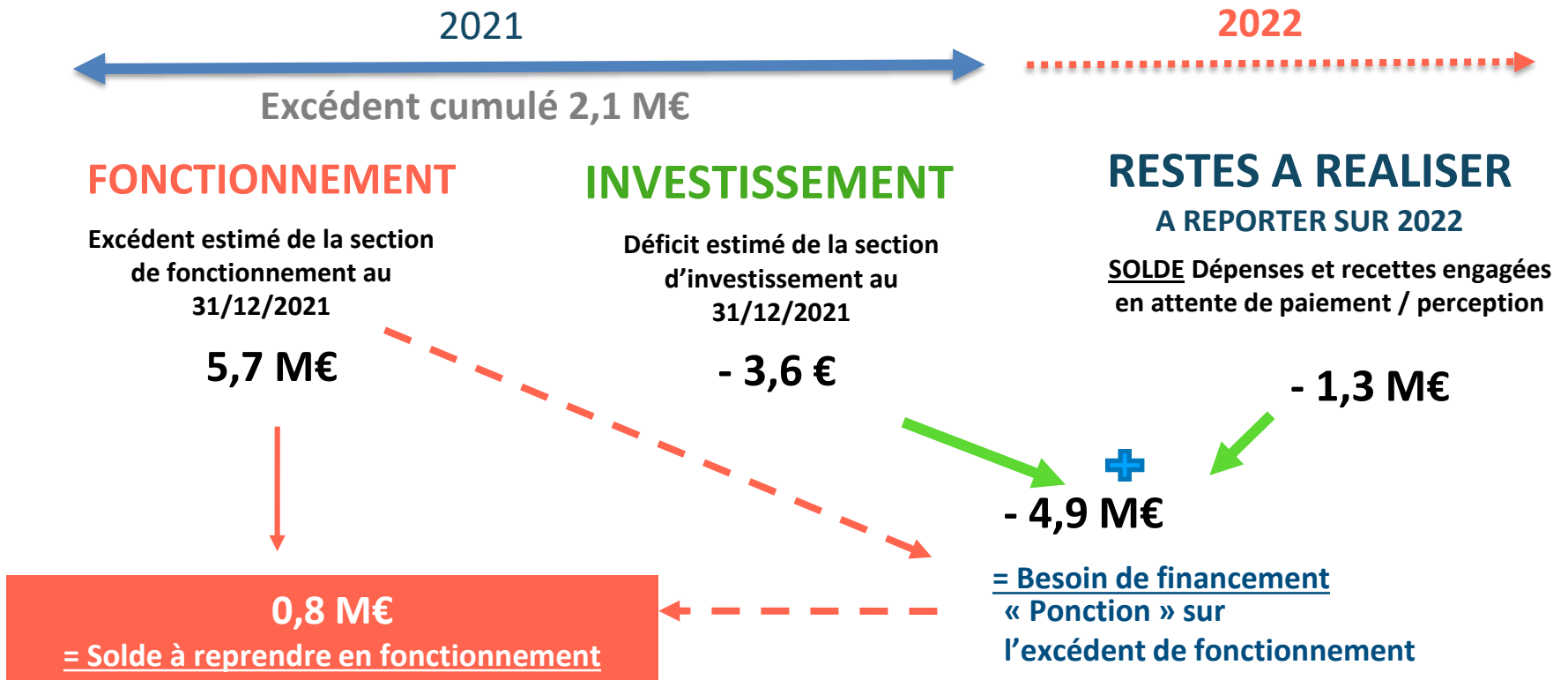
Au moment de la rédaction de ce ROB, des écritures comptables sont encore en cours sur 2021. Ces résultats sont donc provisoires.

<b>BILAN PROVISOIRE 2021</b> En M€	BP/BS-CA 2021	BP/BS 2021 voté	CA 2021 projeté
Recettes <b>réelles</b> de Fonctionnement		19,5	20,5
	<i>Dont impôts directs</i>	8,4	8,9
Dépenses <b>réelles</b> de Fonctionnement		18,8	17,6
	<i>Dont RH</i>	11,0	10,8
<b>= Autofinancement</b>		<b>0,7</b>	<b>2,9</b>
Dépenses réelles d'Investissement		28,2	12,6
	<i>Dont Dépenses équipements et travaux</i>	19,2	11,7
	<i>Dont anticipation jugement DEXIA</i>	8,0	0
Recettes réelles d'investissement		23,5	7,8
	<i>Dont appel à l'emprunt</i>	8,5	4
	<i>Dont anticipation jugement DEXIA</i>	8,0	0
<b>= Besoin de financement</b>		<b>- 4</b>	<b>-1,9</b>
Excédent N-1		4	4
<b>= Excédent 2021 à reporter sur 2022 avant RAR*</b>			<b>2,1</b>

\* Restes A Réaliser

# Rapport d'orientations Budgétaires 2022

## Reprise des résultats (provisoires) du Compte administratif 2021



## *Rappel de la situation financière de la commune*

- *Des taux d'imposition maintenus en 2022 comme en 2021*
- *Volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de rechercher un autofinancement suffisant malgré la crise sanitaire prolongée, une baisse des recettes des services et une hausse importante de l'inflation*
- *Un encours de dette de 12,1 M€ au 31/12/2021 soit **793 € / hab***

***Une gestion raisonnée***

# Section de FONCTIONNEMENT

## DOB 2022

**L'ensemble des données du CA 2021 demeure des données projetées jusqu'à mise en concordance avec le compte de gestion**

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Fiscalité**

**Dotations**

**Produits des  
services**

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## FISCALITE : IMPÔTS ET TAXES

Rappel des taux 2021 (2020)

TFPB 30,68% (30,68%) TFNB 64,66% (64,66%)

€	BP 2021	CA 2021 provisoire	DOB 2022
Taxe Foncière Propriétés Bâties	7 495 738 €	7 495 738 €	7 759 750 €
Compensation par coefficient correcteur	1 184 372 €	1 184 372 €	1 187 400 €
Taxe d'habitation sur résidence secondaire	102 003 €	102 003 €	105 400 €
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	34 205 €	34 205 €	35 300 €
Rôles complémentaires		9 481 €	
	8 816 318 €	8 825 799 €	9 087 850 €

*Intégration de la revalorisation des valeurs locatives (+ 3,4%)*

*L'hypothèse de produit retenue pour servir de base à la préparation budgétaire s'élève à 9 087 850 €, montant retenu en attente de la notification des bases et de l'actualisation du coefficient correcteur par les services de l'Etat en mars prochain.*

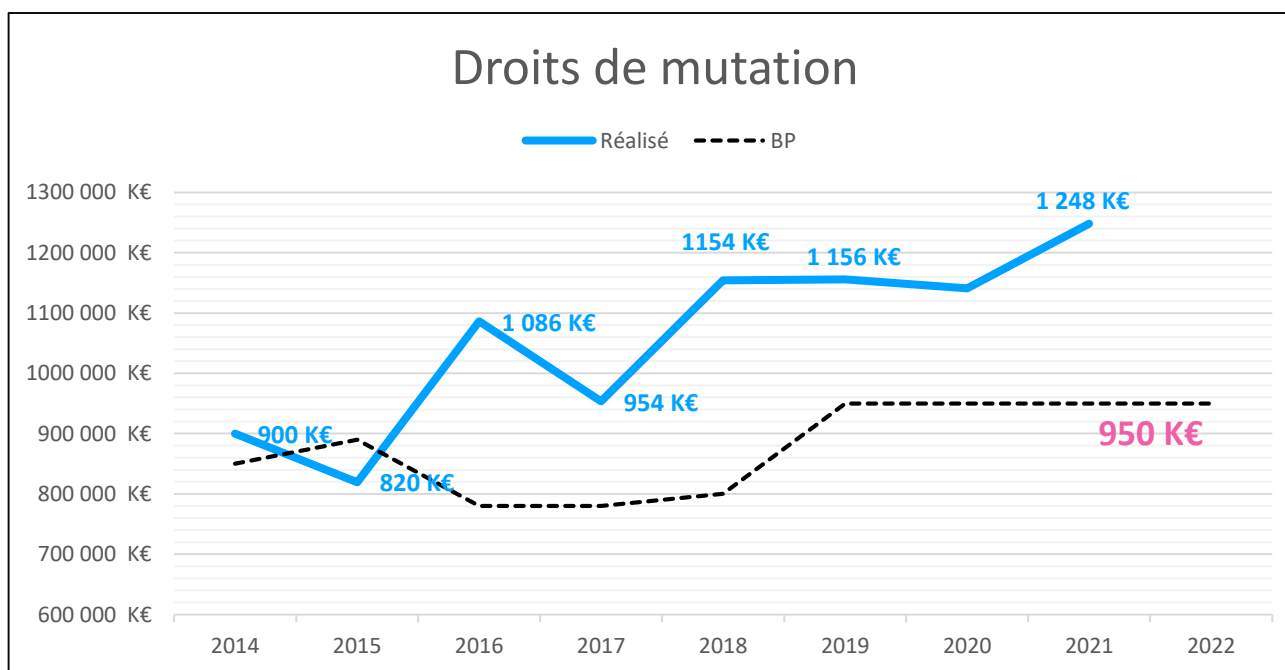


# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## FISCALITE : DROITS DE MUTATION

Chiffrage lié comme l'année dernière sur le plancher des réalisés des années précédentes

€	BP 2021	CA 2021 provisoire	DOB 2022
<b>Droits de mutations</b>	<b>950 000 €</b>	<b>1 248 181 €</b>	<b>1 000 000 €</b>



# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## FISCALITE : ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC)

Attributions de compensation		Variation
2014	3,903 M€	-
2015	4,127 M€	+ 5,7%
2016	4,123 M€	+ 1%
2017	3,979 M€	- 3,5%
2018	4,264 M€	+ 7,1%
2019	4,264 M€	=
2020	4,190 M€	-1,75%
2021	4,158 M€	-0,75 %
<b>2022 (BP)</b>	<b>4,158 M€</b>	<b>=</b>

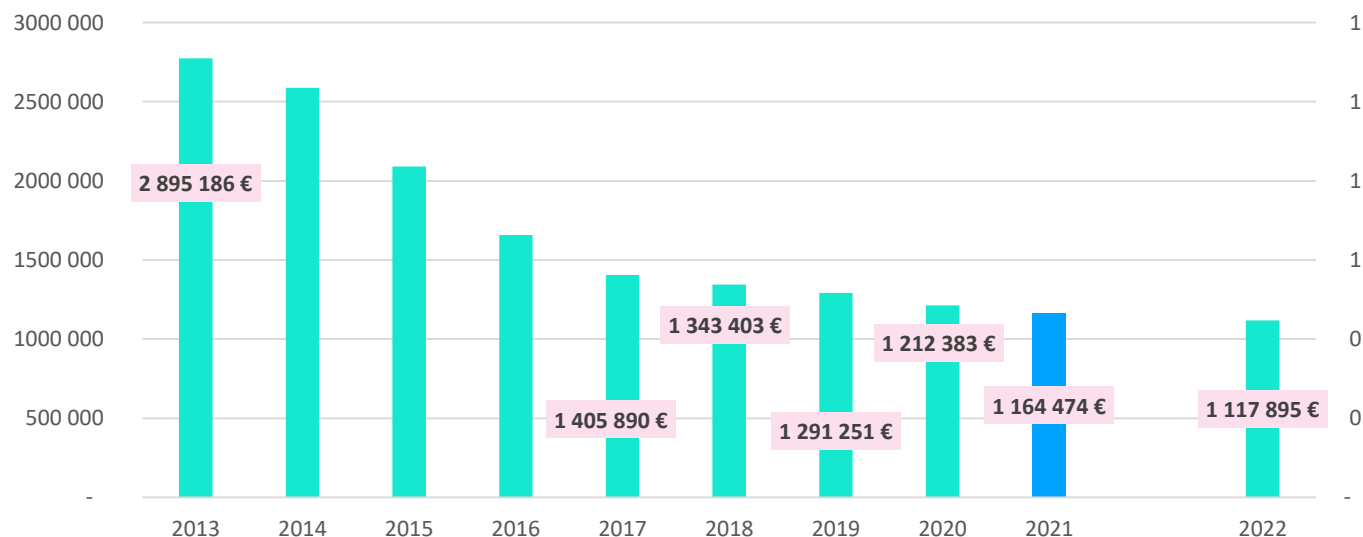
Le projet de pacte financier, voté par la CASGBS en décembre dernier, fixe le principe, hors modification de périmètre, d'une stabilité des AC au niveau de celui de 2021. Sous réserve donc des propres contraintes qui se poseront à elle (notamment baisse de dotation intercommunale de **0,9M€**)

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

€	BP 2021	CA 2021 provisoire	DOB 2022
DGF	1 165 000 €	1 164 474 €	1 117 000 €
CAF	1 286 000 €	1 266 283 €	1 380 000 €
Compensation (T.H &) T.F	53 648 €	53 648 €	50 000 €

Evolution de la DGF



Pour 2022, il est proposé de retenir une baisse de 4% de la DGF pour anticiper l'effet de l'écrêtement prévu en Loi de Finances, évoqué plus haut, soit un montant de 1 117 000 €.

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 prév
<b>DGF*</b>	2 895 186	2 669 150	2 093 217	1 660 194	1 405 890	1 343 403	1 291 251	1 212 383	1 164 474	1 117 000
<b>RRF*</b>	21 757 012	21 641 631	20 794 828	20 512 677	20 000 838	20 711 937	20 342 155	19 996 033	20 070 156	19 700 000
<b>% des RRF</b>	<b>16,19%</b>	<b>12,33%</b>	<b>10,07%</b>	<b>8,09%</b>	<b>7,03%</b>	<b>6,49%</b>	<b>6,35%</b>	<b>6,06%</b>	<b>5,80%</b>	<b>5,67%</b>

\* DGF dotation globale de fonctionnement RRF recettes réelles de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>FPIC</b>	65 398	179 001	118 905	191 981	285 478	423 359	430 239	430 239	448 250	455 000
<b>LOI SRU</b>	6 766	66 164	58 407	58 433	66 382	55 643	51 459	56 042	61 797	90 000
<b>Total Prélèvements Etat</b>	<b>72 164</b>	<b>245 165</b>	<b>177 312</b>	<b>250 414</b>	<b>351 860</b>	<b>479 002</b>	<b>488 378</b>	<b>486 281</b>	<b>510 047</b>	<b>545 000</b>

La DGF a baissé de 61,4% (perte de 1 778 186 €);

A cela s'ajoute les prélèvements de l'Etat qui ont progressé (+655 %), essentiellement le FPIC, mais aussi les nouvelles compétences attribuées aux communes (et aux agglomérations).

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## EFFET SUR EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 prov
<b>RRF hors cession</b>	21 757 012	21 641 631	20 794 828	20 512 677	20 000 838	20 711 937	20 342 155	19 996 033	20 500 000
<i>RRF hors impact Etat</i>	21 757 012	21 873 508	21 605 169	21 916 783	21 745 272	22 544 187	22 288 347	21 981 557	22 674 968
<b>DRF</b>	18 934 409	19 234 235	18 334 627	17 226 432	16 457 805	17 018 160	17 492 020	17 406 073	17 641 921
<i>DRF hors prélèvements Etat</i>	18 862 246	18 989 070	18 157 315	16 976 018	16 105 945	16 539 159	17 003 642	16 919 792	17 131 874
<b>Rbt du capital de la dette</b>	394 233	354 519	397 313	494 475	514 502	635 424	1 662 163*	680 915	710 539
<i>Epargne Brute</i>	<b>2 822 602</b>	<b>2 407 397</b>	<b>2 460 201</b>	<b>3 286 245</b>	<b>3 543 033</b>	<b>3 693 777</b>	<b>2 850 135</b>	<b>2 589 960</b>	<b>2 858 079</b>
<i>Epargne Brute hors impact Etat</i>	2 894 766	2 884 438	3 447 855	4 940 765	5 639 328	6 005 029	5 284 705	5 061 765	5 543 094

\*Pour mémoire remboursement emprunt 1m€

L'effet conjugué des péréquations (la baisse de la DGF et la hausse des prélèvements) amène une perte d'épargne de près de 2,3M€ en 2021 auxquels il faut ajouter la baisse des recettes tarifaires.

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## RECETTES DES SERVICES

Services Scolaires (restauration, garderie, études, TAP), Petite Enfance (crèches), Conservatoire de musique, Bibliothèque, Occupation du domaine public

2014	2,954 M€
2015	2,595 M€
2016	2,873 M€
2017	3,038 M€
2018	2,722 M€
2019	2,761 M€
2020	2,115 M€
2021 provisoire	2,415 M€
<b>2022</b>	<b>2,450 M€</b>

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Objectif dépenses réelles maximales: 19 M€ (+1,13%)

Dépenses de  
personnel

Charges à  
caractère  
général

Autres

# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## CHARGES DE PERSONNEL

Masse salariale 2022 = 11,4 M€

(BP 2021 = 11, M€ CA 2021 = 10 816 K€)

- Nombre d'agents rémunérés : 327 dont 259 sur emploi permanent
- Rémunération sur la base d'une durée de travail de 35 Heures et un temps de travail effectif à 36 heures
- Âge moyen : 44 ans
- Répartition H/F : 49 % d'hommes 51 % de femmes
- GVT à 2% = soit 200 k€

Création de 6 postes prévus au budget 2022

### Le GVT 2022 expliqué :

- 100K€ environ sont liés aux avancements et reclassements obligatoires .
- 70K€ principalement dû aux augmentations (charges, smic, ...) et à l'instauration de nouvelles mesures comme une nouvelle cotisation patronale (majoration CNFPT), une bonification d'ancienneté pour les agents de catégorie C (hors filière sociale qui bénéficie d'une PPCR exceptionnelle).
- 30K€ de prime inflation compensée par un remboursement sur un autre chapitre.



# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## CHARGES DE PERSONNEL

Masse salariale 2022 = 11,4 M€

(BP 2021 = 11, M€ CA 2021 = 10 816 K€)

### Répartition de la masse salariale

Traitement indiciaire	6 042 245
Cotisations	3 086 275
Régime indemnitaire	1 844 512
Heures supplémentaires	200 348
Avantages en nature	47 979
Bonification indiciaire	39 995

Hors masse salariale (Assurance, CNAS, Prévention) 174 991

## Evolution de la masse salariale

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 prov	2022 prév
11 564 455	11 835 505	11 741 857	11 080 495	9 803 260	10 371 439	10 460 805	10 597 335	10 814 623	11 400 000

👉 2013 à 2021 = montants payés

2022 = montant prévisionnel

# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## CHARGES A CARACTERE GENERAL

**Chapitre 011 : Projection 2022 = 5,6 M€ (BP 2021 : 5,3 M€, CA 2021 4,9 M€)**

Dans un contexte incertain d'ouverture des équipements et/ou des services, la ville anticipe les ajustements budgétaires suivants :

- Prise en compte des conséquences de la hausse forte de l'inflation sur le coût des factures d'énergie, le coût des transports, le coût des matières premières, les clauses de révision des contrats et marchés
- Fréquentation ajustée des effectifs scolaires et périscolaires
- Ajustement des fluides, contrat de nettoyage, maintenance, assurance pour équipements nouveaux ou réhabilités
- Passage en DSP de la crèche des lutins (effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre, en cours de consultation) et impact année pleine des nouvelles DSP autres crèches
- Préparation passage en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec changement de logiciel comptable (25K€ en 2022/ 55K€ en 2023/15K€ ensuite de maintenance)

# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## AUTRES

### CHARGES DE GESTION COURANTE

€	BP 2021	CA 2021 provisoire	DOB 2022
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	74 334 €	62 334 €	74 334 €* étude des demandes en cours
SUBVENTION CCAS	92 000 €	92 000 €	92 000 €

### AUTRES DEPENSES OBLIGATOIRES

€	BP 2021	CA 2021 provisoire	DOB 2022
LOI SRU	61 800 €	61 793 €	90 000 €*
FPIC	440 000 €	448 250 €	455 000 €
SDIS	518 000 €	514 331 €	528 000 €

\* Le déficit de logements sociaux passe de 217 à 307 suite à la démolition du bâtiment M (90 logements)

### FRAIS FINANCIERS

Intérêts de la dette : **500 K€** (BP 2021 : 503 K€ CA 2021 : 376 K€)

# Section d'INVESTISSEMENT

**DOB 2022**

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### Travaux

RAR : 6,3 M€

Crédits nouveaux à définir après arbitrages budgétaires

### Financements

RAR subventions : 3 M€  
FCTVA et Taxe d'aménagement : 1 M€  
Subventions nouvelles en cours d'instructions  
Autofinancement & amortissements

### Dettes

RAR emprunts: 2 M €  
+ Emprunt d'équilibre à définir à l'issue des arbitrages budgétaires

# DEPENSES D'INVESTISSEMENT



**RESTES A RÉALISER 6 326 950 €**

## Reports principaux

- Solde des opérations Centre médical, Réhabilitation Prévert/Alouettes, Extension complexe sportif des Amandiers : 2,04 M€
- Acquisitions foncières : 1,975 M€ (parcelles BI57 et BI58 [Sports en Rives de Seine], + terrain rue Claude Monet)
- La vidéo protection fin de phase 2, lancement phase 3 et études phase 4 -> 689 K€
- La voirie et l'éclairage public -> 451 K€
- Espaces verts -> 154 K€
- Equipements sportifs hors Amandiers -> 137 K€
- Eglise et Presbytère -> 87 K€
- Ecoles hors Jacques Prévert et Alouettes (mobilier et travaux) -> 77 K€
- Logements communaux -> 68 K€
- Travaux Effectués d'office -> 41 K€

# DEPENSES D'INVESTISSEMENT



## PROJETS 2022

*A ce stade d'élaboration budgétaire, tous les projets ne sont pas arrêtés. Ces données servent à permettre un débat transparent.*

Les projets que la ville envisage de faire aboutir sont les suivants :

Crèche/ludothèque/EVS Acquisition lots AE et équipements	5,4 M€
Sports en Rives de Seine :	
Les Acquisition des terrains sont en RAR	1,8 M€
Etudes 1 Début études de dépollution	50 K€
Voirie-Enfouissement des réseaux-Eclairage Public :	
Rue V Hugo première tranche	300 K€ (950k€ en 2023)
Rue de Bezons	750 K€
Port Bertrand (avis technique en attente)	260 K€,
A Briand (avis technique en attente)	150 K€
Aménagement en parking du terrain rue C Monet	580 K€
Végétalisation Parvis Plants Catelaine	380 K€

# DEPENSES D'INVESTISSEMENT



## PROJETS 2022

Matériel informatique	380K€
Gymnase Ardentes Etudes et maitrise d'œuvre réhabilitation	300K€
Gymnase des Alouettes travaux ECS et mise en conformité	224K€
Schéma directeur modernisation éclairage public : maitrise œuvre (coût global pluriannuel 3M€)	100K€
Pistes cyclables Route de Montesson	80K€
Jardin du belvédère	65K€
Parc1, Vestiaire sanitaire Office	60K€
Aire de jeux et jeux Parc Mairie	52K€
Remplacement structure jeux Maternelle Hugo	52K€



# RECETTES D'INVESTISSEMENT



## RESTES A RÉALISER 5,03 M€

### → Subventions : 3,015 M€

1,06 M€ pour la Maison médicale (Etat, Région, Département)

1,25 M€ pour Jacques Prévert (Etat et Département)

245 K€ pour la vidéoprotection (Etat, Région, Département)

220 K€ pour Extension des Amandiers (Fédérations, Département)

90 K€ solde Contrat départemental Crèche et abords Chat Perché

84 k€ divers voiries (intempéries)

### → Emprunts : 2 M€

2M€ Crédit Agricole, 20 ans, 0,52%, débloqué sur 24 mois

### → Travaux effectués d'office

15K€ Péril Allée du Pressoir

# RECETTES D'INVESTISSEMENT



## FINANCEMENTS

→ FCTVA 1,345 M€

→ Taxe d'aménagement 150 K€

→ **Subventions Etat/Région/Département** déposées ou à venir, de droit commun ou dans le cadre des plans de relance à inscrire au fur et à mesure des notifications. Sont en cours notamment :

- FIPD Vidéo protection et équipement PM
- DSIL plan de relance + CAF + Région + Département pour acquisition lot AE (Crèche/EVS/Ludothèque) => en cours de négociation + participation SEQENS
- Région+Etat : dispositif Transition écologique pour Végétalisation Parvis Plants Catelaine notamment

→ **Vente de foncier** : report des ventes initialement prévues en 2021 (toujours en discussion pour 2022/2023)

→ **Autofinancement**

→ **Emprunt d'équilibre**

# DETTE - DOB 2022

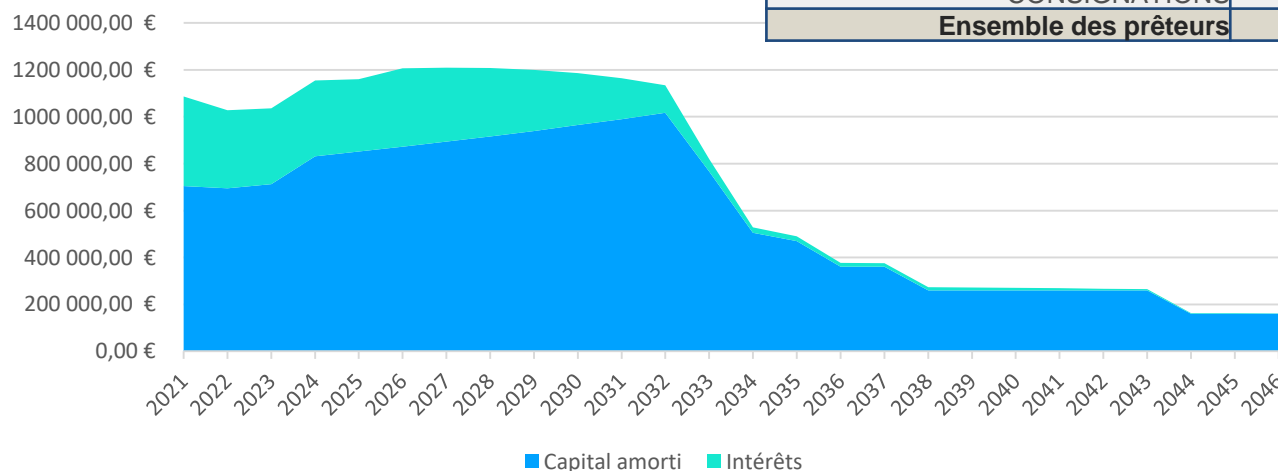
Encours au 31/12/2021 = 12,19 M€ dont 4,77M€ au titre des produits structurés DEXIA

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
12 186 683.76 €	2,73 %	16 ans et 4 mois	8 ans et 10 mois	7

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	7 409 278 €	60,80 %	0,82 %
Pente	2 466 172 €	20,24 %	4,21 %
Change	2 311 234 €	18,97 %	7,28 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>12 186 684 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,73 %</b>

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
DEXIA CL	4 777 406 €	39,20 %
CAISSE D'EPARGNE	3 000 000 €	24,62 %
CREDIT AGRICOLE	2 809 278 €	23,05 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 600 000 €	13,13 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>12 186 684 €</b>	<b>100,00 %</b>

Remboursement de la dette



Capacité de désendettement  
provisoire  
(dette 31/12/21/ Epargne brute  
CA 2021) = : **4,34** années  
(3,43 en 2020)

# **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT PRESTATIONS DE SERVICES**

## **FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT**

**ROB 2022**

# BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT PRESTATIONS DE SERVICES



Le budget Assainissement Prestations de services retrace les flux croisés entre la CASGBS et la commune qui gère la compétence, pour son compte et dans le cadre de la convention signée en décembre 2019.

Ces conventions ayant été modifiées en 2021 à la demande la Préfecture, ce budget retrace désormais uniquement les dépenses et leur remboursement, les recettes étant directement perçues par la CASGBS.

	DEPENSES 2022		RECETTES 2022	
INVESTISSEMENT	c/4581 Travaux	180 000	c/4582	180 000
<b>TOTAL</b>		<b>180 000</b>		<b>180 000</b>
FONCTIONNEMENT	c/61523 Entretien de réseaux	10 000	c/ 7068 Refacturation travaux CASGBS	10 000
<b>TOTAL</b>		<b>10 000</b>		<b>10 000</b>

# CONCLUSION



Le prochain budget sera construit de façon raisonnée,  
en associant préservation de l'épargne et étalement des investissements.

**CONSEIL MUNICIPAL du 7 février 2022**

**Merci de votre attention...**